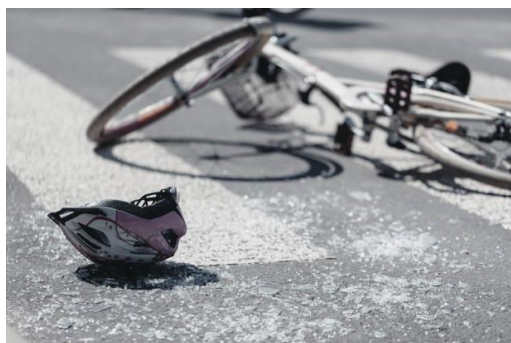


FORMATION CONTINUE DE MISE A NIVEAU PRÉVENTION & SECOURS CIVIQUES de niveau 1



PROFIL DU STAGIAIRE & PREREQUIS

Cet enseignement s'adresse à toute personne titulaire du PSC 1 ou équivalent et qui souhaite maintenir ses compétences de citoyen de sécurité civile.

OBJECTIF

Actualiser, maintenir, et perfectionner les compétences du citoyen de sécurité civile définies dans le référentiel de formation.

DÉROULEMENT ET CONTENU PÉDAGOGIQUES

D'une façon générale et suivant les recommandations de la **DGSCGC de juin 2020**, cet enseignement comprend :

- une partie consacrée à la **révision des gestes d'urgence** définis dans le référentiel de compétences "PSC1" portant sur :
 - l'arrêt cardiaque et la mise en œuvre du défibrillateur automatisé externe (DAE).
- une partie consacrée à **l'actualisation de la formation** :
 - Protection, alerte et protection des populations
 - **La protection** : réagir devant une attaque terroriste ou situation de violence,
 - **Sensibilisation à la prévention et à la protection du risque "COVID"**
 - **Les hémorragies** : la pose du garrot,
 - **L'obstruction aiguë des voies aériennes** : la désobstruction chez la victime consciente alitée,
 - **Le traumatisme** : le maintien tête.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les connaissances requises pour l'obtention de cette attestation de formation continue sont regroupées dans un programme réalisant un enseignement modulaire, progressif et intégré.

MOYENS

Une salle dégagée permettant les exercices pratiques. Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques. Un aide-mémoire "Prévention et Secours Civiques de niveau 1" est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, du degré d'atteinte des objectifs fixés. Elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique et, par conséquent, le degré de progression.

VALIDATION

Une attestation de formation continue est délivrée aux stagiaires ayant suivi l'intégralité de la session.

FORMATEUR

Diplômé d'Etat, titulaire du certificat de compétences de "formateur en prévention et secours civiques" ou équivalent, à jour de sa formation continue.